

CONTRE-PROJET À L'INITIATIVE POPULAIRE POUR LE MAINTIEN DU BIBLIOBUS

Rapport au Conseil général

Version: 1.0 - TH 508262

Auteur: Commission sports-loisirs-

culture

Date: 05.10.2021





Table des matières

1.	Résum	4	
2.	Rappe	el des faits	5
	2.1.	Le Bibliobus au Val-de-Ruz	5
	2.2.	Le Bibliobus à Val-de-Ruz	5
3.	Situati	ion actuelle	6
	3.1.	Bibliothèque des Geneveys-sur-Coffrane	7
	3.2.	Bibliothèque de Fontainemelon	7
	3.3.	Présentation de l'ABN	8
	3.4.	Evolution de l'ABN	8
4.	Appré	ciation et perspectives	9
5.	Descri	ptif du contre-projet	9
	5.1.	Intégration au Réseau Bibliobus neuchâtelois	10
	5.2.	Projet de nouvelle bibliothèque publique à Cernier	12
6.	Coût d	du projet	13
	6.1.	Bref état des lieux	13
	6.2.	Aspects financiers du contre-projet	13
	6.3.	Coûts à charge de la Commune	14
	6.4.	Evolution des coûts à terme	15
7.	Calenc	drierdrier	16
8.	Consé	quences financières	17
9.	Impac	t sur le personnel communal	17
10.	Vote à	a la majorité simple du Conseil général	17
11.	Retrait	t de l'initiative	17
12.	Conclu	usion	17
13.		d'arrêté	
_ J.		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	± ೨



Rapport au Conseil général

Liste des abréviations principales

Abréviation	Signification		
ABN	Association du Bibliobus neuchâtelois	AG	Assemblée générale
CGF	Commission de gestion et des finances	CSLC	Commission sports-loisirs-culture
CSVR	Cercle scolaire de Val-de-Ruz	LCo	Loi sur les communes, du 21 décembre 1964
LDP	Loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984	RPN	Réseau pédagogique neuchâtelois
VDN	Ville de Neuchâtel		

Contre-projet à l'initiative populaire pour le maintien du Bibliobus

Rapport au Conseil général

Monsieur le président,

Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Résumé

La Commission sports-loisirs-culture (CSLC) a été chargée par le Conseil général d'élaborer un contre-projet à l'initiative populaire pour le maintien du Bibliobus déposée le 14 décembre 2018. Le projet soumis à votre Autorité consiste à exploiter la complémentarité d'une bibliothèque publique intégrée au réseau Bibliobus et du bus desservant les villages périphériques. Il s'appuie sur une collaboration renforcée avec l'Association du Bibliobus neuchâtelois (ABN).

À terme, il est prévu que la bibliothèque publique de Fontainemelon déménage dans des locaux plus spacieux et plus accessibles au centre de Cernier. Ce projet, développé par le Conseil communal parallèlement aux réflexions de la CSLC, ne fait pas l'objet du présent contre-projet, mais il constitue une des pièces maitresses de la lecture publique de demain à Val-de-Ruz. En outre, le déménagement de la bibliothèque publique à Cernier permettrait d'adapter la desserte du Bibliobus et d'augmenter les prestations en lien avec la lecture publique.

Le contre-projet revêt de nombreux avantages, en particulier :

- une offre renforcée pour la lecture publique : le retour du Bibliobus dans les villages et l'intégration de la bibliothèque publique de Fontainemelon dans le réseau Bibliobus permettent de proposer à l'ensemble de la population de Val-de-Ruz une offre équitable et de qualité pour la lecture publique ; les compétences de la bibliothécaire professionnelle pourront être mieux valorisées dans la promotion de la lecture publique en la soulageant de nombreuses tâches administratives qui occupent aujourd'hui une part importante de son emploi du temps ; un élargissement des heures d'ouverture de la bibliothèque est envisagé, en particulier le samedi matin ;
- des coûts maitrisés: les discussions fructueuses engagées avec la direction de l'ABN ont abouti à la proposition de tarifs attractifs pour la réintégration de Val-de-Ruz dans le Bibliobus; une diminution des coûts de CHF 14'800 par rapport à 2018 est escomptée pour les prestations du Bibliobus; le contreprojet devrait engendrer des coûts totaux de l'ordre de CHF 200'000 pour la lecture publique; au final, les coûts sont comparables à ceux qui prévalaient avant la sortie du Bibliobus, mais avec une offre renforcée et des compétences professionnelles accrues;
- à terme, un nouvel espace culturel à Cernier: le projet de nouvelle bibliothèque à Cernier, qui verrait le jour dans les locaux du bâtiment de l'Administration communale, permettrait d'offrir à tous les habitants de Val-de-Ruz un espace d'émulation et de rencontre autour de la lecture publique, en proposant des animations pour les classes, des événements, des expositions, etc.; cette bibliothèque est appelée à devenir un lieu majeur de la vie culturelle de la Commune.

Le comité de Pro Bibliobus Val-de-Ruz s'est engagé à retirer son initiative en cas d'acceptation du contre-projet par votre Autorité.



Rapport au Conseil général

2. Rappel des faits

En date du 26 août 2019, le Conseil général décidait de confier à la CSLC la tâche d'élaborer un contre-projet à l'initiative populaire pour le maintien du Bibliobus déposée le 14 décembre 2018. Le rapport soumis à votre Autorité constitue le contre-projet à l'initiative sur lequel vous êtes appelés à vous prononcer. L'objectif visé consiste à renforcer et à moderniser la lecture publique à Val-de-Ruz, dans un cadre financier maitrisé. Le contre-projet propose d'intégrer la bibliothèque publique de Fontainemelon dans le réseau Bibliobus et d'assurer la desserte d'un certain nombre de villages par le Bibliobus. À terme, il est prévu de développer une nouvelle bibliothèque publique à Cernier et de redéfinir la desserte par le bus, dans l'optique de proposer à l'ensemble de la population de Val-de-Ruz une offre de qualité pour la lecture publique.

2.1. Le Bibliobus au Val-de-Ruz

Avant la fusion qui a donné naissance en 2013 à la Commune de Val-de-Ruz, six communes étaient membres de l'ABN : Boudevilliers, Dombresson, Engollon, Fenin-Vilars-Saules, Les Hauts-Geneveys et Montmollin. À titre privé, le Centre pédagogique de Dombresson faisait également partie de l'association et bénéficiait d'un arrêt du Bibliobus.

2.2. Le Bibliobus à Val-de-Ruz

De 2013 à 2016, le Bibliobus continue de desservir les villages précédemment membres de l'ABN. À la suite d'une décision du Grand Conseil de transmettre la prise en charge des frais de la lecture publique aux communes, la subvention de l'ABN à hauteur de CHF 480'000 est supprimée dès le début de l'année 2016. Cette décision est combattue par référendum. Le vote qui en découle contraindra le Canton à reprendre, dès 2018, son soutien à l'ABN, mais en réduisant sa participation à CHF 380'000.

En lien avec ces évènements, l'ABN revoit son fonctionnement et notamment le mode de calcul des heures de présence du bus en fonction de la population de la Commune membre. Cela a comme conséquence pour Val-de-Ruz une augmentation tant des coûts que de la prestation due. Dès le début de l'année 2017, le temps de stationnement du bus passe de 16 heures à 40 heures par mois et la cotisation augmente de CHF 55'000 en 2016 à CHF 142'000 en 2017.

Le 10 juin 2018, la population de Val-de-Ruz refuse à 61.8 % une hausse du coefficient fiscal de cinq points. Par la suite, sur préavis de la Commission de gestion et des finances (CGF), le Conseil communal prend la décision de démissionner de l'ABN avec effet au 1^{er} janvier 2019.

Le 18 septembre 2018, une motion du groupe des Verts demande de revoir cette décision et d'étudier la possibilité de fermer les deux bibliothèques publiques communales, en réintégrant le Bibliobus qui, par sa nature mobile, répond mieux aux besoins d'une population dispersée entre plusieurs villages. La motion est refusée par 25 voix contre 7 et 6 absentions.

Contre-projet à l'initiative populaire pour le maintien du Bibliobus

Rapport au Conseil général

Le 21 septembre 2018, une initiative populaire communale « Pour le maintien du Bibliobus dans la Commune de Val-de-Ruz » est lancée. Moins de trois mois plus tard, le 14 décembre 2018, elle est remise à l'Autorité communale munie de 1'616 signatures valables. Elle comporte le texte suivant :

« Les électrices et électeurs soussigné·e·s, faisant application des articles 115 et suivants LDP, du 17 octobre 1984, demandent au Conseil général, sur la base d'un projet du Conseil communal, l'adoption d'un arrêté concrétisant la proposition générale suivante :

- la Commune favorise la lecture tant chez les adultes que chez les adolescents et les enfants;
- à cet effet, elle fait notamment partie de l'Association du Bibliobus neuchâtelois et offre un service décentralisé de lecture publique dans les villages ainsi qu'auprès des collèges qui ne disposent pas de bibliothèques scolaires ».

En date du 25 mars 2019, le rapport relatif à la recevabilité de l'initiative communale « Pour le maintien du Bibliobus dans la Commune de Val-de-Ruz » est adopté à l'unanimité par le Conseil général.

Le traitement de cette initiative par la Conseil général, initialement prévu lors de la séance du 24 juin 2019, est repoussé au 26 août 2019 en raison des inondations dans l'est du Val-de-Ruz. Dans son rapport, le Conseil communal affirme maintenir sa position déjà exposée en 2018 et demande au Conseil général de se prononcer.

Après un débat nourri, le Conseil général décide, par 12 voix pour, 6 contre et 13 abstentions, de confier à la CSLC l'élaboration d'un contre-projet à l'initiative pour le maintien du Bibliobus.

3. Situation actuelle

Le Bibliobus ne dessert plus les villages de Val-de-Ruz depuis le 1^{er} janvier 2019. Afin de compenser cette diminution de prestation, le Conseil général a décidé d'augmenter le budget 2019 de CHF 20'000 dans le but de renforcer les bibliothèques publiques communales et en particulier d'élargir le nombre d'heures d'ouverture, en particulier le samedi matin.

En 2021, la lecture publique à Val-de-Ruz s'appuie sur deux bibliothèques communales (Les Geneveys-sur-Coffrane et Fontainemelon) et sur des bibliothèques scolaires, non publiques, réservées aux élèves des collèges (collèges primaires de Cernier et de Chézard-Saint-Martin, La Fontenelle). Le chapitre suivant se concentre sur les prestations des deux bibliothèques des Geneveys-sur-Coffrane et de Fontainemelon. Le rapport du Conseil communal au Conseil général intitulé « Initiative pour le maintien du Bibliobus », du 22 mai 2019, fournit des informations détaillées sur les bibliothèques scolaires.

Ce chapitre décrit également le fonctionnement de l'ABN et la réorganisation mise en place par l'association en conséquence de la démission de Val-de-Ruz en 2018.



Rapport au Conseil général

3.1. Bibliothèque des Geneveys-sur-Coffrane

La bibliothèque des Geneveys-sur-Coffrane, située dans le collège du Lynx, est tenue par une équipe bénévole de six personnes, sous la responsabilité d'une enseignante. Elle est organisée en deux espaces, un espace jeunesse et un espace public pour les adultes. L'espace public est ouvert 40 heures par année, le jeudi de 19h00 à 20h00 alors que celui dédié à la jeunesse accueille les lecteurs 70 heures par année le jeudi de 15h15 à 17h00. Au total, les fonds jeunesse et adultes comptent 8'700 documents.

3.2. Bibliothèque de Fontainemelon

La bibliothèque de Fontainemelon occupe deux salles de classe dans le bâtiment de l'école enfantine. Elle est également organisée en deux espaces distincts, jeunesse et adultes, ce qui induit un temps d'ouverture partagé. Le fonds se monte à un total d'environ 20'000 documents, dont 6'000 pour la partie jeunesse.

Le fonds de la bibliothèque adulte nécessite un important désherbage, car il contient passablement d'ouvrages obsolètes et non adaptés aux attentes et besoins de la population en matière de lecture et d'information. Actuellement, il est essentiellement composé de documents de référence type encyclopédies qui ne sont plus d'actualité, de littérature classique et « terroir » centrée sur quelques auteurs et la bibliothèque manque cruellement de littérature documentaire (histoire, science, pédagogie, loisirs, etc.). Près de la moitié des ouvrages devrait être renouvelée, pour un coût estimé entre CHF 15'000 et 20'000.

Le catalogue adultes n'est pas informatisé et les usagers ne peuvent pas rechercher des titres à distance. Il n'existe pas de possibilités pour les usagers d'accéder à leur compte en ligne pour faire des réservations ou des prolongations de prêt. L'espace adultes est ouvert le lundi de 18h00 à 20h00 et le jeudi de 13h30 à 15h30.

L'espace jeunesse a fait l'objet d'importants travaux de tri, d'informatisation des ouvrages (sur NetBiblio, catalogue accessible sur le site internet de la Commune) et de présentation (nouveau mobilier, présentoirs, etc.). Le fonds est plus actuel que le fonds adultes, mais manque aussi cruellement de documentaires et de diversité de choix dans les fictions. Un accroissement des activités scolaires est difficilement imaginable sans une augmentation importante du nombre de documents à disposition. L'espace jeunesse est ouvert les lundi et jeudi de 15h00 à 17h30, et le mercredi de 14h00 à 17h30. Dès août 2020, la bibliothèque jeunesse est ouverte le mercredi après-midi ; l'horaire hebdomadaire est ainsi passé de 5h à 8h30. Des animations et des ateliers sont organisés pour les classes, mais peu d'enseignants se déplacent à la bibliothèque à l'heure actuelle. Des échanges d'ouvrages se font avec la bibliothèque de La Fontenelle, via NetBiblio.

Il est à relever que les locaux des espaces jeunesse et adultes sont peu accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Une bibliothécaire professionnelle a été engagée en juin 2020 à 40 %. Deux personnes engagées au tarif horaire ayant cessé leur activité durant l'année 2020, le taux d'engagement de la bibliothécaire a été augmenté à 60 % en 2021. La bibliothécaire porte seule l'ensemble des activités de la bibliothèque et consacre environ 40 % de

Contre-projet à l'initiative populaire pour le maintien du Bibliobus

Rapport au Conseil général

son temps à des tâches administratives et bibliothéconomiques (référencement, indexation, catalogage, etc.), au détriment du travail de promotion de la lecture et de potentielles heures d'ouverture supplémentaires.

Les coûts de fonctionnement des deux bibliothèques publiques sont présentés au chapitre 6 du présent rapport.

3.3. Présentation de l'ABN

Né d'un postulat déposé au Grand Conseil en 1963, le Bibliobus effectue sa première tournée en 1974. Dès les années 80, l'ABN se développe sur un second axe. En plus du service de bus, des bibliothèques fixes vont venir intégrer ce qui devient le réseau Bibliobus neuchâtelois. Après la bibliothèque de Boudry qui est inaugurée en 1982, six autres suivront. Au cours des cinq dernières décennies, l'ABN n'a cessé de se développer. De 50'000 documents prêtés en 1975, on passe à 150'000 en 1991. Vingt ans plus tard, ce chiffre a doublé et ce n'est pas moins de 300'000 documents qui sont sortis en 2011. Depuis le début, on dénombre 9 millions de documents qui ont été prêtés aux Neuchâtelois.

Aujourd'hui, l'ABN c'est:

- sept bibliothèques fixes ;
- un bus desservant près de 50 points de stationnement ;
- des partenariats avec les cercles scolaires pour la gestion de bibliothèques scolaires ;
- 24 communes sur 27, 65'000 habitants (n'en font pas partie Val-de-Ruz, Hauterive et La Chaux-de-Fonds);
- depuis 2017, des nouveaux locaux, un nouveau site internet, de nouvelles prestations ;
- depuis 2021, un nouveau bus qui permet notamment l'accès aux personnes en chaise roulante;
- 150'000 documents pour tout public et de tout type qui circulent entre les bibliothèques;
- 47 % d'usagers de moins de 18 ans, 20 % de 18-35 ans, 20 % de 36-60 ans et 12 % de seniors ;
- des prestations de bibliothèque répondant en tout point aux normes en matière de lecture publique;
- un budget annuel d'environ CHF 1 million ;
- un comité comprenant deux représentants du canton, un représentant du service de la culture et un du service de la famille, un représentant des bibliothèques des deux grandes villes, un représentant de l'école et cinq représentants des communes.

3.4. Evolution de l'ABN

Le retrait de la Commune de Val-de-Ruz, la volonté du canton de Neuchâtel de prendre ses distances ainsi que le départ à la retraite de l'ancien directeur ont conduit les représentants de l'ABN à mener une réflexion stratégique de fond suivie d'une réorganisation en profondeur.

L'engagement d'une nouvelle directrice à 80 % en 2017 a donné un nouveau souffle à l'institution. Les processus de travail ont été analysés, les manières de travailler simplifiées, le recours à l'informatique généralisé et la polyvalence des collaborateurs développée. À titre d'exemple, les bibliothécaires sont formés à la conduite de poids lourds et travaillent aussi bien dans le bus que dans les bibliothèques membres du réseau. L'effectif est

Contre-projet à l'initiative populaire pour le maintien du Bibliobus

Rapport au Conseil général

passé de 6.65 EPT à 5.50 EPT, les taux d'activité ont été réduits et le niveau de rémunération global a été abaissé par l'engagement de collaborateurs plus jeunes suite aux départs à la retraite de plusieurs personnes. En outre, le nouveau bus acquis pour CHF 650'000 n'a engagé que CHF 50'000 de fonds publics, l'essentiel ayant été financé par des partenaires privés, dont la Loterie romande, et par des fonds propres capitalisés sur quatre ans.

La subvention cantonale se monte actuellement à CHF 380'000, elle est réglementée par l'article 3 de la Loi concernant l'aide à la lecture publique et aux bibliothèques et revue chaque année sur la base du budget annuel établi par l'ABN.

4. Appréciation et perspectives

En 2021, la lecture publique à Val-de-Ruz s'appuie sur les deux bibliothèques communales de Fontainemelon et des Geneveys-sur-Coffrane, chacune proposant un espace jeunesse et un espace public pour les adultes. Les élèves des collèges primaires de Cernier et de Chézard-Saint-Martin ont accès à leur propre bibliothèque scolaire, de même que les élèves du collège de La Fontenelle. Le Bibliobus ne desservant plus les villages de Val-de-Ruz, les habitants de la Commune peuvent utiliser les deux bibliothèques publiques communales ou se rendre dans les bibliothèques des villes de Neuchâtel ou de La Chaux-de-Fonds.

L'offre des deux bibliothèques pour les adultes est très limitée, tant en matière de la diversité et du nombre d'ouvrages à disposition que des horaires d'ouverture très restreints. Pour de nombreux habitants de Val-de-Ruz, non motorisés ou mal desservis par les transports publics, l'accès aux bibliothèques n'est que difficilement possible. Aucune solution n'est proposée pour les élèves des écoles non pourvues d'une bibliothèque (environ 65 classes), excepté les « coins lecture » mis à disposition dans certaines classes ou dans les collèges. En ce sens, la Commune ne répond pas aux directives du Plan d'études romand (PER) en matière d'accès à la lecture publique, qui prévoient que les élèves des cycles 1 à 3 doivent avoir accès à une bibliothèque scolaire avec leurs enseignants à proximité immédiate des écoles.

En l'état, la CSLC estime que l'offre en matière de lecture publique est largement insuffisante et doit être améliorée. Elle souhaite qu'une prestation plus équitable soit mise à disposition de l'ensemble des habitants de la Commune et que la qualité des prestations soit augmentée. La Commission estime que la lecture publique ne doit plus seulement être envisagée comme un service de prêt de documents à la population, mais comme un espace d'émulation et de rencontre autour de la lecture. Une complémentarité renforcée entre le Bibliobus et une bibliothèque publique moderne est à même de répondre à cet objectif.

5. Descriptif du contre-projet

La CSLC a évalué différents scénarios, avec ou sans intégration au réseau Bibliobus neuchâtelois. Les différents acteurs de la lecture publique à Val-de-Ruz ont été consultés à plusieurs reprises et impliqués dans l'établissement du contre-projet, en particulier le Conseil communal, la bibliothécaire de Fontainemelon, l'ABN (Mme Julie Courcier Delafontaine, directrice, et M. Christophe Calame, président) et le comité de l'association Pro Bibliobus Val-de-Ruz.

Rapport au Conseil général

La CSLC estime que la lecture publique à Val-de-Ruz doit s'appuyer sur une bibliothèque fixe centralisée, dotée de moyens tant humains que matériels adaptés, et d'une bibliothèque itinérante desservant les villages périphériques ou mal reliés au réseau des transports publics. Seul un partenariat renforcé avec l'ABN permet de fournir cette prestation. La mise en œuvre du contre-projet est prévue en deux étapes :

- 1. retour de Val-de-Ruz dans l'ABN et intégration de la bibliothèque publique de Fontainemelon dans le réseau Bibliobus ;
- 2. déménagement de la bibliothèque de Fontainemelon dans des nouveaux locaux à aménager au centre de Cernier et adaptation de la desserte du Bibliobus dans les villages environnants.

À terme, le projet de bibliothèque à Cernier permettrait de développer un lieu de promotion de la lecture à Valde-Ruz, proposant des expositions et des animations à l'intention des élèves et du public, en partenariat avec le Bibliobus. L'objectif est de créer un espace culturel dynamique, ouvert à toute la population, dans des locaux spacieux, modernes et facilement accessibles en transports publics.

Le mode de fonctionnement des espaces jeunesse et public de la bibliothèque des Geneveys-sur-Coffrane, basé sur une structure bénévole, permet difficilement son intégration au réseau Bibliobus. Dans un avenir proche, le fonctionnement de cette bibliothèque ne sera pas modifié.

5.1. Intégration au réseau Bibliobus neuchâtelois

Les nombreux échanges avec les représentants de l'ABN ont convaincu la CSLC de développer un nouveau projet exploitant toutes les opportunités et les synergies offertes par le réseau Bibliobus. Lors des discussions, l'ABN s'est montrée à l'écoute des besoins spécifiques de notre Commune et ouverte à une étroite collaboration. La réorganisation de l'ABN faisant suite au retrait de Val-de-Ruz et l'amélioration de ses prestations ont pesé fortement dans le choix d'élaborer un projet en partenariat avec le Bibliobus.

La bibliothécaire a été impliquée tout au long du processus qui a abouti au contre-projet. Elle a pu participer à des discussions avec le comité directeur de l'association et visiter également la bibliothèque-médiathèque de Marin-Epagnier, intégrée dans le réseau Bibliobus.

La première étape prévoit d'intégrer la bibliothèque de Fontainemelon au réseau Bibliobus et de desservir les localités environnantes par un passage du bus. Les critères de choix des villages desservis par l'une ou l'autre de ces prestations ont été définis d'entente entre la CSLC et l'ABN, en fonction de l'accessibilité pour un utilisateur sans moyen de locomotion individuel. L'accès à la bibliothèque fixe implique une offre en transports publics suffisante et directe, un trajet court et aisé entre les arrêts de bus et la bibliothèque, des possibilités d'accès sécurisés à pied ou à vélo. Trois types d'usagers ont été considérés :

- personne âgée limitée dans sa mobilité;
- enfant en âge de se rendre seul en bibliothèque (11 ans);
- enseignant désireux de se rendre en bibliothèque avec sa classe.

Contre-projet à l'initiative populaire pour le maintien du Bibliobus

Rapport au Conseil général

Sur cette base, le choix des villages à desservir par le Bibliobus s'est arrêté sur les localités suivantes : Le Pâquier, Villiers, Dombresson (collège et fondation Borel), Chézard-Saint-Martin, Savagnier, Fenin, Vilars, Saules, Fontaines, Boudevilliers, La Jonchère, Malvilliers, Les Hauts-Geneveys, Coffrane, Montmollin. Au total, le stationnement du bus s'élève à 20.5 heures par mois (pour rappel, il était de 40 heures par mois en 2017). Un projet d'horaire pour le stationnement du bus pour l'année 2022 est en cours d'élaboration.

L'intégration de la bibliothèque fixe permettra à la bibliothécaire de bénéficier d'un réseau de personnesressources au sein de l'ABN et de libérer du temps en faveur de la promotion de la lecture en réduisant ses tâches administratives. Le Bibliobus met à disposition de la bibliothèque un fonds de base de 6'000 à 10'000 documents. Ce fonds est régulièrement renouvelé par un système de rotation des documents entre les succursales du réseau et l'acquisition de nouveaux ouvrages tout au long de l'année. L'intégration de la bibliothèque de Fontainemelon nécessitera par ailleurs l'acquisition de quelque 5'000 ouvrages supplémentaires centrés sur les besoins spécifiques de Val-de-Ruz, investissement entièrement pris en charge par l'ABN. La bibliothécaire sera impliquée dans la constitution de ce nouveau fonds.

L'ABN met à disposition une à deux heures hebdomadaires de formation et de soutien à la bibliothécaire. Une permanence est assurée en cas de problème technique ou si besoin de conseils ou références. Elle met également à disposition des expositions thématiques, en général sous forme d'une exposition adulte et une exposition enfant par succursale, renouvelées tous les trois mois.

Outre les éléments précités, le statut de membre de l'ABN permet à la Commune de bénéficier des avantages suivants :

- accès à plus de 150'000 documents ; les usagers peuvent à tout moment faire venir un document depuis la centrale ou depuis une autre bibliothèque du réseau ; flexibilité de prêts et retours dans tous les lieux de présence du Bibliobus (véhicule et bibliothèques fixes) ;
- les documents actuellement propriété de la bibliothèque communale sont intégrés au catalogue du Bibliobus, mais restent propriété de la Commune ;
- accès gratuit à un catalogue d'e-book; le Bibliobus offre un accès à la plateforme e-bibliomedia où les documents peuvent être téléchargés sur presque tous les types de tablettes et liseuses;
- budget d'acquisition des documents ; des nouveautés sont amenées chaque semaine dans les succursales du réseau ; la bibliothécaire peut faire part de ses souhaits d'acquisition ;
- gestion du fonds : achats, commandes, désherbage, mise en valeur, etc. ;
- gestion bibliothéconomique : référencement, indexation, catalogage, recherches, cotisations aux associations professionnelles ; informatisation du catalogue adulte de la bibliothèque après désherbage ;
- gestion administrative et communication: rappels, réservations, facturation, circulation des documents, page web, réseaux sociaux; la bibliothécaire est libérée des contraintes administratives et peut ainsi être au service des usagers ou occupée à la mise en valeur de la bibliothèque par la préparation de manifestations ponctuelles, éventuellement financées par des fonds privés (entreprises par exemple);

Contre-projet à l'initiative populaire pour le maintien du Bibliobus

Rapport au Conseil général

- gestion informatique: mise à disposition des postes de travail composés d'un ordinateur, d'une imprimante et d'une douchette scanner; prise en charge des frais de maintenance et des licences, gestion des logiciels;
- coordination d'actions collectives (Samedi des bibliothèques, journée de la lecture à voix haute, etc.).

Le soutien apporté à la bibliothèque de Fontainemelon devrait permettre d'élargir les horaires d'ouverture, notamment au samedi matin, et de proposer des animations supplémentaires. Il faut toutefois relever que certaines contraintes propres à la bibliothèque communale limitent les possibilités de développement :

- configuration des locaux : les espaces jeunesse et adultes se répartissent sur deux niveaux séparés et non communicants ; cette configuration implique des heures d'ouverture différenciées qui empêchent par exemple une famille de passer à la bibliothèque pour prendre des documents pour les enfants et pour les parents en une seule visite ; idéalement, une bibliothèque communale devrait proposer un seul espace avec des zones délimitées selon les classes d'âge ;
- accessibilité: l'actuelle bibliothèque communale, si elle n'est guère éloignée des arrêts des transports publics, se situe néanmoins dans une zone en forte déclivité qui peut être un obstacle pour un public peu mobile; l'entrée dans le bâtiment lui-même, qui se fait par plusieurs escaliers, n'est pas adaptée aux personnes à mobilité réduite ou aux poussettes;
- connexion informatique : les locaux ne sont pas reliés au nœud cantonal par fibre optique ce qui handicape et ralentit l'utilisation du logiciel informatique dont les bases de données sont abritées sur un serveur distant ; des coupures régulières font perdre en efficacité le travail de la bibliothécaire.

À terme, le déménagement de la bibliothèque de Fontainemelon dans des locaux plus adaptés semble être la meilleure solution pour répondre à ces différentes contraintes.

5.2. Projet de nouvelle bibliothèque publique à Cernier

Le Conseil communal a entamé des réflexions pour trouver des locaux plus adaptés et mieux situés. Une étude de faisabilité a été lancée pour la transformation du rez-de-chaussée du bâtiment de l'Administration communale à Cernier, Rue de l'Epervier 6. L'aménagement de ces locaux et ses éventuelles affectations s'inscrivent dans des réflexions plus vastes menées dans le cadre de la création de la future gare de Cernier et d'un regroupement des unités administratives dans d'autres bâtiments.

Le déménagement de la bibliothèque de Fontainemelon au centre de Cernier offrirait une belle opportunité de renforcer la lecture publique à Val-de-Ruz. La nouvelle bibliothèque de Cernier pourrait devenir un lieu majeur de la vie culturelle de la Commune. La CSLC a étudié le projet du Conseil communal et y voit de nombreux avantages :

- positionnement optimal des locaux, à proximité immédiate des transports publics et des commerces du centre de Cernier, dans un secteur très fréquenté par la population ;
- accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- local commun pour les enfants et les adultes, ce qui permet d'envisager des heures d'ouverture communes;

Rapport au Conseil général

- espace disponible et configuration des lieux permettant d'organiser des activités thématiques pour les classes;
- possibilité d'y déplacer la ludothèque, actuellement située dans l'école enfantine de Fontainemelon, afin d'exploiter au mieux les synergies ;
- ouverture le samedi matin et organisation d'animations pour le public, permettant de dynamiser la vie du village.

Cas échéant, l'ABN s'engage à mettre à disposition des ressources humaines et des compétences techniques pour permettre l'aménagement d'une bibliothèque qui réponde aux normes actuelles en matière de lecture publique. On peut tabler sur une personne à 50 % durant quatre mois.

Si la bibliothèque de Cernier devait voir le jour, l'ABN s'est engagée à rediscuter avec la Commune de la desserte des villages environnants par le Bibliobus. Les locaux étant beaucoup mieux adaptés pour l'accueil des classes, il est prévu de réduire la desserte (notamment suppression de la desserte dans les villages sis à proximité immédiate de Cernier et bien desservis en transports publics) et d'augmenter les heures de soutien à la bibliothécaire, dans l'optique d'améliorer la qualité de l'offre (animations, formation, etc.).

La CSLC estime qu'un déménagement de la bibliothèque de Fontainemelon dans des nouveaux locaux plus adaptés est hautement souhaitable. Toutefois, si le projet d'une nouvelle bibliothèque publique à Cernier ne devait pas voir le jour, cela ne remettrait pas en question ni la viabilité ni la pertinence du projet d'intégration de la bibliothèque de Fontainemelon dans le réseau Bibliobus.

6. Coût du projet

6.1. Bref état des lieux

En 2018, les coûts de la lecture publique à Val-de-Ruz se montaient à CHF 177'258, dont CHF 143'726 pour les prestations du Bibliobus, le coût des bibliothèques de Fontainemelon et des Geneveys-sur-Coffrane s'élevant à CHF 33'531. Le retrait de l'ABN a conduit la Commune à engager une bibliothécaire à 40 %, puis à 60 % à la suite du départ à la retraite de deux personnes, et les coûts sont passés à CHF 86'827 en 2020. Le budget 2021 table quant à lui sur des coûts totaux de CHF 88'750, ceci dans une configuration identique à celle de 2020.

À noter également que dans son rapport du 22 mai 2019 au Conseil général, le Conseil communal fait état de loyers non valorisés, estimés à CHF 36'000, pour l'ensemble des bibliothèques communales.

6.2. Aspects financiers du contre-projet

Le projet de collaboration avec l'ABN table sur deux types de prestations, avec des tarifs différenciés. Pour les localités desservies par le bus (tarif « bus »), le tarif est de CHF 8.50 par habitant alors qu'il est de CHF 7.50 par habitant pour les villages où la bibliothèque fixe est facilement accessible en transports publics (tarif « succursale »).



Rapport au Conseil général

Le choix des localités à rattacher à la bibliothèque fixe ou à desservir par le bus a été fait d'entente entre l'ABN et la CSLC. Plusieurs villages seront desservis par le Bibliobus, mais ont été comptabilisés avec le tarif « succursale » du fait de la facilité d'accès en transports publics à la bibliothèque de Fontainemelon. Cette approche permet de proposer des tarifs attractifs pour le retour du Bibliobus.

Sur la base de la population de la Commune au 31 décembre 2020, la réintégration au réseau du Bibliobus s'élèverait à CHF 137'495, soit une économie de l'ordre de 5 % par rapport à 2018 pour une population en légère hausse (+0.9 %), selon le récapitulatif ci-dessous :

Localités	Population	Tarif par habitant	Projection de coûts avec Bibliobus
Tarif « succursale » Cernier, Chézard-Saint-Martin, Fontainemelon, Fontaines, Les Hauts-Geneveys	8'246	CHF 7,50	CHF 61'845
Tarif « bus » Boudevilliers, Coffrane, Dombresson, Engollon, Fenin-Vilars-Saules, Le Pâquier, Les Geneveys-sur- Coffrane, Montmollin, Savagnier, Villiers	8'900	CHF 8,50	CHF 75'650
Totaux	17'146		CHF 137'495

L'Assemblée générale (AG) de l'ABN qui se tiendra en novembre 2021 devra se prononcer sur une réduction des tarifs de l'ordre de CHF 0.50 par habitant. Si la proposition est acceptée, le coût total pour la Commune de Val-de-Ruz diminuerait une nouvelle fois de CHF 8'573 pour atteindre CHF 128'922, soit une diminution totale de l'ordre de CHF 14'800 ou 10 % par rapport à 2018.

6.3. Coûts à charge de la Commune

La lecture publique a un coût pour la Commune quelle que soit la solution retenue. Le tableau ci-dessous en donne une synthèse sans le Bibliobus :

Rubriques	Coûts 2018		Coûts 2020		Budget 2021	
Charges salariales	CHF	21'517	CHF	59'953	CHF	64'150
Maintenance informatique			CHF	12'808	CHF	3'100
Acquisition d'ouvrages	CHF	10'550	CHF	10'242	CHF	16'500
Matériel et fournitures	CHF	1'093	CHF	3'536	CHF	3'000
Manifestations, expositions	CHF	370	CHF	289	CHF	2'000
TOTAUX	CHF	33'531	CHF	86'827	CHF	88'750



Rapport au Conseil général

Lorsque la Commune s'est retirée de l'ABN, un pas a été réalisé avec l'engagement d'une bibliothécaire professionnelle à 40 % puis à 60 % pour gérer la bibliothèque de Fontainemelon. Auparavant, cette bibliothèque était gérée par trois dames indemnisées sur la base d'un tarif horaire de CHF 28. En 2018, 655 heures ont été payées pour CHF 21'517, soit globalement l'équivalent d'une activité à 20 % si l'on admet qu'un poste à plein temps peut être estimé à CHF 100'000, charges sociales comprises. Ces dames travaillaient certes avec cœur et passion, mais on ne peut pas parler ici de gestion professionnelle.

La bibliothèque des Geneveys-sur-Coffrane est quant à elle gérée par des bénévoles, seule une personne est défrayée à hauteur de CHF 2'000 par année pour la gestion de l'espace adultes.

Le calcul des coûts de la lecture publique ne prend pas en compte les bibliothèques scolaires, non accessibles au public. Les coûts de la bibliothèque de la Fontenelle sont quant à eux inclus dans le budget du Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSVR).

6.4. Évolution des coûts à terme

En cas d'intégration de la bibliothèque fixe dans le réseau Bibliobus, les coûts de maintenance informatique, d'acquisition d'ouvrage, de matériel et de fournitures sont pris en charge par le Bibliobus. Le tableau suivant fournit un comparatif des coûts avec ou sans affiliation au Bibliobus :

Projection 2022 (base budget 2021 + tarifs Bibliobus après AG)							
Rubriques	Sans Bibliobus		Avec Bibliobus		Ecart		
Charges salariales	CHF	64'150	CHF	64'150	CHF	0	
Maintenance informatique*	CHF	3'100	CHF	0	- CHF	- 3'100	
Acquisition d'ouvrages	CHF	16'500	CHF	5′200	- CHF	- 11'300	
Matériel et fournitures	CHF	3'000	CHF	0	- CHF	- 3'000	
Manifestations, expositions	CHF	2'000	CHF	2'000	CHF	0	
Affiliation Bibliobus	CHF	0	CHF	137'495	CHF	137'495	
Totaux	CHF	88'750	CHF	208'845	CHF	120'095	

^{*} La licence Netbiblio couvre également les bibliothèques scolaires et est limitée à 30'000 ouvrages. La redevance serait adaptée si la totalité des documents devait être supérieure.

La réduction de cotisation escomptée de CHF 0.50 par habitant permettrait de ramener le coût total de la lecture publique à près de CHF 200'000.

L'écart de coût de CHF 120'095 correspond à la mise sur pied d'un véritable service de lecture publique pour la population de Val-de-Ruz et doit également être mis en perspective par rapport aux prestations offertes par l'ABN, prestations qui ne sont pour ainsi dire pas couvertes dans la configuration actuelle. Les coûts de fonctionnement avec une bibliothèque fixe à Fontainemelon ou à Cernier sont identiques.



Rapport au Conseil général

La bibliothèque de Fontainemelon ne correspond pas aux normes actuelles en matière de lecture publique et n'est pas viable en l'état. Sa mise à niveau nécessiterait des ressources financières significatives pour permettre notamment :

- la création et le renouvellement du fonds adultes adapté ;
- l'informatisation complète du système tant pour la gestion interne que pour l'accès en ligne des utilisateurs.

À titre informatif et comparatif, BiblioSuisse qui édite des normes professionnelles pour la gestion des bibliothèques publiques table sur les coûts de fonctionnement suivants pour la gestion d'une bibliothèque publique d'une commune de l'importance de Val-de-Ruz :

Rubriques	Coûts (BiblioSuisse)		
Charges de personnel communal (1.75 EPT)	CHF	180'000	
Acquisitions et équipements	CHF	45'000	
Autres frais de gestion	CHF	40'000	
Loyers	CHF	35'000	
TOTAUX	CHF	300'000	

BiblioSuisse estime par ailleurs qu'un service professionnel adapté à une population de 10'000 habitants demande globalement 25 heures par semaine.

Sur le plan financier, le partenariat proposé avec le Bibliobus présente donc un bon rapport qualité-prix.

7. Calendrier

En cas d'acceptation du contre-projet et de retrait de l'initiative populaire, et sous réserve d'un référendum, la mise en œuvre est prévue de la manière suivante :

- octobre 2021 : engagement formel de la Commune de Val-de-Ruz auprès de l'ABN ;
- novembre 2021 : validation par l'AG de l'ABN de la réintégration de Val-de-Ruz et des propositions de modifications de tarifs proposées par le bureau de l'association ;
- rentrée des vacances de Pâques 2022 (25 avril 2022): retour des passages du bus;
- avril-mai 2022 : inventaire des ouvrages de la bibliothèque publique de Fontainemelon à intégrer au catalogue et désherbage des ouvrages obsolètes ; évaluation des besoins et préparation du fonds de base Bibliobus ;
- juin-juillet 2022 : migration du poste informatique du réseau RPN sur le réseau VDN Bibliobus ; intégration du fonds existants dans le catalogue Bibliobus.



Rapport au Conseil général

8. Conséquences financières

L'intégration au réseau Bibliobus entraine une augmentation annuelle des charges de CHF 120'095, ceci à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le projet de bibliothèque à Cernier fera l'objet ultérieurement d'une demande d'un crédit d'investissement.

9. Impact sur le personnel communal

Le contre-projet n'a pas d'impact sur le personnel communal. Même en cas de retour au Bibliobus et de l'affiliation de la bibliothèque jeunesse et adultes de Fontainemelon à l'ABN, les frais de personnel restent à la charge de la Commune.

10. Vote à la majorité simple du Conseil général

Ce rapport requiert la majorité simple du Conseil général.

11. Retrait de l'initiative

Selon l'information reçue du comité de Pro Bibliobus Val-de-Ruz, les membres du comité de l'initiative populaire communale « pour le maintien du Bibliobus dans la Commune de Val-de-Ruz », encore composé de 30 membres après les décès de M. Jean-Francis Mathez et de Mme Marie-Louise Rosselet, donneront, dès publication publique du rapport de la CSLC, leur accord pour un retrait de l'initiative, ceci à tout le moins dans leur majorité. Ils auront pris connaissance au préalable du contre-projet. Le contenu de la lettre de retrait et la liste de ses signataires seront indiqués avant le début de la séance du Conseil général du 25 octobre 2021. Mais la lettre de retrait elle-même ne sera formellement déposée sur le bureau de la présidence, respectivement en main du chancelier, qu'immédiatement après l'adoption de l'arrêté de contre-projet pour autant que celui- ci corresponde à celui proposé par la CSLC.

12. Conclusion

Nous pourrions revenir sur le bien-fondé de la décision prise par notre Commune en 2018 de se retirer de l'ABN, mais est-ce-bien utile? Chacun sait que des économies devaient être trouvées. Des choix ont été faits. Une initiative a été lancée. La CSLC a estimé qu'il s'agissait maintenant d'avancer sur le sujet.

Projetons-nous dans un futur proche : le Bibliobus est de retour à Val-de-Ruz, dans les mêmes conditions d'utilisation qu'avant la « rupture », mais en ayant réduit ses coûts. Il offre une belle opportunité de tisser des liens entre les personnes, entre les générations. Considérer le Bibliobus comme un simple distributeur de livres n'incite pas à valider son retour. Considérer le Bibliobus comme un espace de rencontres, d'informations, de culture et de loisirs rend son retour enthousiasmant ! Il est temps que Val-de-Ruz se dote d'une politique

Contre-projet à l'initiative populaire pour le maintien du Bibliobus

Rapport au Conseil général

culturelle forte afin d'éviter de devenir gentiment, mais sûrement, une cité dortoir. Une bibliothèque fixe pourvoyeuse d'expositions, d'animations, de lectures, soutenue par un bus itinérant permettant la proximité avec nos concitoyens doit être une base solide à l'émergence du développement culturel de notre Commune sans créer de doublons avec les villes et autres régions du canton. La notion de RENCONTRE autour de la lecture pourrait être source d'inspiration pour les prochaines années.

Être à nouveau membre actif de l'ABN nous permettra également de faire porter notre voix, nos idées et nos propositions au sein du comité de l'association.

Pour les raisons qui précèdent, nous vous remercions de bien vouloir prendre le présent rapport en considération, soutenu à l'unanimité des membres de la CSLC, et d'adopter le projet d'arrêté qui l'accompagne.

Veuillez croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 5 octobre 2021

AU NOM DE LA COMMISSION SPORTS-LOISIRS-CULTURE Le président La secrétaire

I. Romerio

A. Lugon

TH 508262 05.10.2021 18 / 20



Rapport au Conseil général

13. Projet d'arrêté



Arrêté du Conseil général

relatif au contre-projet à l'initiative populaire pour le maintien du Bibliobus

Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,
vu le rapport de la Commission sports-loisirs-culture (CSLC), du 5 octobre 2021;
vu la loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984;
vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964;
vu le règlement général, du 14 décembre 2015;
sur la proposition de la CSLC,

arrête:

Rejet de l'initiative

Article premier :

Le Conseil général rejette l'initiative communale « Pour le maintien du Bibliobus dans la Commune de Val-de-Ruz », conçue sous la forme d'une proposition générale, déposée le 14 décembre 2018 et déclarée recevable par le Conseil général en date du 25 mars 2019.

Contre-projet

Art. 2:

Le Conseil général adopte un contre-projet qui a la teneur suivante :

- 1. La Commune favorise la lecture tant chez les adultes que chez les adolescents et les enfants.
- À cet effet, elle fait notamment partie de l'Association du Bibliobus neuchâtelois et offre un service décentralisé de lecture publique dans les villages ainsi qu'auprès des collèges qui ne disposent pas de bibliothèques scolaires ou publiques.
- 3. Les bibliothèques de Fontainemelon et des Geneveys-sur-Coffrane demeurent en service sous la conduite de la Commune. Celle de Fontainemelon est associée, pour un soutien logistique ainsi que par souci de synergies et d'économies, au réseau Bibliobus de l'Association du Bibliobus neuchâtelois.
- 4. Ultérieurement, en cas de création d'une nouvelle bibliothèque communale, celle-ci pourrait également se substituer à la desserte du Bibliobus pour les villages environnants.



Rapport au Conseil général

Référendum facultatif

Art. 3:

En cas de retrait de l'initiative, le contre-projet est soumis au référendum facultatif.

Exécution Art. 4:

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai

référendaire.

Val-de-Ruz, le 25 octobre 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL Le président Le secrétaire

R. Geiser J. Matthey-

de-l'Endroit